

**QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
UNE PRÉOCCUPATION JOURNALIÈRE À LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

Baie-Comeau, le 16 juin 2009. – La Ville de Baie-Comeau tient à rassurer sa population au sujet des doutes suscités à l'égard de la qualité de l'eau potable. En effet, à la suite du communiqué de presse émis, le 15 juin 2009, par la direction de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, certaines inquiétudes planent.

De prime abord, l'administration municipale désire souligner que la qualité de l'eau potable s'avère une préoccupation journalière. En effet, une équipe est affectée au traitement de l'eau et ce personnel agit avec toute la diligence requise pour nous assurer une eau de qualité.

Le problème soulevé par la présence de trihalométhanes est connu depuis près d'une dizaine d'années. Le procédé de traitement de l'eau exige l'utilisation de chlore afin d'éliminer les bactéries nuisibles à la santé humaine. Soulignons que les trihalométhanes sont formés lorsque le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau réagit avec la matière organique présente dans l'eau à traiter.

La concentration de trihalométhanes dans le réseau baie-comois s'avère moins dommageable pour la santé que la présence de bactéries qui pourraient pulluler dans une eau non traitée au chlore et causer d'innombrables problèmes de santé. En ce sens, Santé et services sociaux du Québec stipule qu'il est primordial d'assurer une désinfection efficace et continue de l'eau distribuée dans les réseaux d'eau potable.

Pour remédier à cette situation, la seule solution réside en la mise à niveau de notre réseau d'eau potable et ce dossier se trouve sur la table de travail des élus municipaux depuis 2002, soit bien avant l'adoption du Règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec. Les coûts inhérents à la modernisation de nos installations, soit des travaux aux quatre usines de filtration, représentent un investissement évalué à près de 53 M\$ et pour lequel des négociations sont toujours en cours avec le gouvernement du Québec pour l'obtention des subventions essentielles à sa réalisation.

D'ici là, la Ville de Baie-Comeau se fera promoteur des recommandations de l'Agence de santé et de services sociaux de la Côte-Nord en la matière et mettra tout en œuvre pour maintenir la distribution d'une eau potable de qualité selon les normes en vigueur.

- 30 -

Source : Service des communications
418 296-8142

communiqué